



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6, route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 19 OCT. 2015

à

Zone industrielle de Boulouparis
98812 Boulouparis

Le Directeur.

Objet : visite d'inspection de votre installation, située au lieu-dit Ny sur la commune de Boulouparis, en date du 8 juillet 2015
Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection, réalisée le 8 juillet 2015 sur votre installation d'élevage de porcs situé au lieu-dit Ny à Boulouparis, qui a été modifié selon vos observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

N°2015-28323/DENV

Copie : DDR